



## INVITATION PRESSE

**Louis Laugier**, Préfet de la Savoie ;  
**Michel Dantin**, Maire de Chambéry, député européen

Vous invitent à

### **La signature de la convention FISAC dans le cadre du dispositif Action Coeur de Ville**

**mercredi 10 avril à 16h30**

**en partenariat avec Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et l'union des  
commerçants "Chambéry en Ville"**

*Salle des Délibérations / Hôtel de ville de Chambéry*

L'objectif de cette convention est d'engager une dynamique collective au service du développement économique local. Il s'agit d'un engagement intégré dans le plan d'Action "Cœur de Ville", signé entre l'Etat et la ville à l'automne 2018.

Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce ( FISAC), porté par l'Etat est un dispositif dédié à l'accompagnement du tissu économique local qui soutient les initiatives commerciales et artisanales.

La Ville de Chambéry, lauréate de l'appel à projets FISAC objet de la convention bénéficiera à ce titre d'une enveloppe de 200 000 € pour redynamiser son commerce. Elle dispose de 3 ans pour investir les fonds FISAC, à compter de leur attribution en janvier 2019, en partenariat avec les signataires de la convention : la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et l'union des commerçants "Chambéry en Ville".

Les priorités identifiées sur le territoire de Chambéry, dans le cadre de ces deux dispositifs sont : la modernisation et l'adaptation des commerces, notamment grâce à l'acquisition d'outils numériques et la lutte contre la vacance commerciale, avec des pistes d'action telles que l'achat de cellules commerciales, la mise en place de boutiques à l'essai et éphémères, sur le modèle des "pop-up stores".